Habib Srour

Fidèle, comme tous les artistes de sa génération, à la formule classique, Srour ne s'est pas empêché de sortir du cadre étroit du formalisme, pour s'accorder certaines libertés dans le choix et le développement de ses sujets. Ayant quitté le Liban pour Rome où les Sursock l'envoyèrent pour parfaire sa formation artistique, il ne revint à Beyrouth qu'à la suite d'un long séjour en Egypte, où il se maria à une Egyptienne. Et il est très probable que ce séjour à l'étranger ait modifié chez lui le goût des choses.

Occupé à fournir sur commande des toiles à thèmes religieux, il se permettait de temps à autre de peindre un paysage ou une nature morte.

Si, dans son art religieux, il se contentait de suivre la voie tracée par ses devanciers et conformait son art aux goûts des commanditaires, dans ses autres ouvrages, il apparaît comme l'artiste convaincu de son talent. En côtoyant le réel, Srour entend beaucoup plus attirer l'attention sur les beautés infinies, enfouies au sein de la nature, qu'exercer gratuitement son art de reproducteur. « S'il m'était donné, dit-il un jour à Moustapha Farroukh, qui le surprit en train de peindre une branche d'arbre morte, de reproduire tout ce que cette branche renferme de miracles, je serais l'homme le plus heureux au monde. En peignant cette branche, je me sentais transporté comme dans une prière, c'était pour moi une occasion de communier avec le Créateur et de me pénétrer du charme de Sa Toute-Puissance. »

Au-delà du réel qu'il reproduisait fidèlement, un autre monde lui apparaissait, un monde auquel on ne peut accéder que par la voie tracée dans la nature. Et il était tout logique que cette conception attachât l'artiste au réel et le détournât de ses ambitions de créateur.

En s'attachant aux données du perçu, Srour, comme d'ailleurs tous les artistes de cette époque, cherchait une preuve en faveur de son respect pour le style figuratif, et ce n'est que très rarement qu'il se dispensait de l'étiquette commune pour se permettre quelques libertés. Vivant en une époque, où la seule marque de dignité consistait à dépouiller l'instinct de ses droits, les artistes de ce temps ne pouvaient que consentir à sacrifier ce qu'ils avaient de plus intime, au profit de l'impersonnel. Se soumettre à la discipline austère

de la règle, imiter la nature, faire subordonner les instincts à la raison n'était, à l'époque où nous nous plaçons, qu'une façon d'admettre la vie en commun avec les autres et de leur faire confiance. Et il était tout naturel que, dans les moments les plus critiques de son existence, le Liban ait imposé aux artistes l'obligation de taire leurs émotions et de faire plier leurs singularités aux exigences de l'ordre et de la mesure.